

Objectifs pédagogiques de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire en France et en Allemagne¹

S'il existe un nombre relativement important de points communs entre les objectifs déclarés et les dispositions prises en faveur des langues vivantes en France et en Allemagne, leurs approches s'inscrivent néanmoins dans leurs systèmes d'enseignement respectifs. Eu égard aux différences en termes d'organisation, une comparaison systématique ne semble donc guère judicieuse, sauf à se cantonner à la formulation d'objectifs généraux de caractère plutôt abstrait. C'est pourquoi il importe de présenter d'abord la situation actuelle dans le contexte de chaque système scolaire, avant de pouvoir passer à des énoncés d'ordre comparatif.

Dans les deux pays, l'âge de la scolarité obligatoire est fixé à six ans. Mais les expériences acquises en amont par les enfants au cours des années précédentes sont éminemment différentes; elles reflètent pour une large part les rôles sociaux respectivement dévolus à la famille et à l'Etat à travers des composantes culturelles et éducatives.

1. France

La fréquentation de l'*école maternelle* n'est certes pas plus obligatoire pour les enfants français que ne l'est celle d'un jardin d'enfants pour les petits Allemands. Pourtant, en 1993, tous les 3-5 ans - soit 100% de ce groupe - en âge d'aller au jardin d'enfants outre-Rhin, fréquentaient en France une *école maternelle*.² Car contrairement à l'Allemagne, le secteur pré-scolaire est déjà partie intégrante du système scolaire et l'*école maternelle* étant placée directement sous la tutelle de l'Etat, sa fréquentation est gratuite.

Cette réalité induit donc non seulement la mise en œuvre au plan national³ de certains contenus et méthodes en matière de travail pédagogique, mais fait que la formation des personnels pédagogiques en poste dans les *écoles maternelles* relève de la formation des maîtres au même titre que celle dispensée pour l'*école élémentaire*.

Tableau 1

Ecole maternelle

Niveau de scolarité	Répartition des niveaux	Âge des enfants
	petite section	3

¹ Nous utiliserons en général les termes de la langue originale, afin d'insister précisément sur le fait qu'une correspondance ou adéquation ne sont pas pertinentes et qu'il est donc difficile d'établir une comparaison systématique entre les deux systèmes scolaires et éducatifs.

² Dès le début des années 1970, tous les enfants de 5 ans fréquentaient une *école maternelle*; vers la fin des années 1990, 100% de ceux de 4 ans y étaient scolarisés et en 1993, tous les enfants de 3 ans avaient déjà été recensés dans ce contexte; Cf. *Taux de préscolarisation*, à consulter sur <http://www.education.gouv.fr/>: Regards sur le système éducatif français.

³ *Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire*, Bulletin officiel du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de la Recherche, n° 1 Hors-série, 14. 02.2002, en particulier p. 16- 39. Les indications de pages se réfèrent à la version à télécharger sous <http://www.education.gouv.fr/>.

Ecole maternelle	section moyenne	4
	grande section	5

L'organisation de l' *école maternelle* prévoit trois classes d'âge (cf. tableau 1). La dernière année ou *grande section* est déjà très clairement axée sur les deux premières années du primaire : c'est ainsi que le second cycle de l'école primaire, considéré comme *cycle des apprentissages fondamentaux*, se répartit sur la dernière année de l'*école maternelle* et les deux premières années de l' *école élémentaire*.

Tableau 2

Ecole primaire en France

Type d'enseignement	Niveau de scolarité	Âge des enfants	Répartition des niveaux		Cycles pluriannuels	
Ecole primaire	Ecole maternelle	3	petite section		cycle 1	Cycle des premiers apprentissage
		4	section moyenne			
		5	grande section		cycle 2	Cycle des apprentissage fondamentaux
	Ecole élé- mentaire	6	cours préparatoire	CP		
		7	cours élémentaire 1	CE 1		
		8	cours élémentaire 2	CE 2		
	9	cours moyen 1	CM 1	cycle 3	cycle des approfondisse- ments	
	10	cours moyen 2	CM 2			

Le premier contact de type scolaire, c.a.d. institutionnel, avec une langue étrangère a lieu au début du *cycle des apprentissages fondamentaux*. L'arrêté du 25 janvier 2002 sur le nombre d'heures consacrées à cette matière et leur répartition a été publié au Journal Officiel du 10 février 2002 ; il fixe les modalités de cet enseignement pour toute la durée de l'école primaire. Lors de ce second cycle, une ou deux heures sur les 26 heures de l'emploi du temps hebdomadaire doivent être consacrées à une langue étrangère ou régionale. Ces dernières sont sur un pied d'égalité avec les autres matières traitées et se concentrent sur les apprentissages mentionnés ci-dessous en prévision de l'entrée à l'école élémentaire l'année suivante.

Tableau 3

Emploi du temps dans le cadre du

cycle des apprentissages fondamentaux

Domaines	Horaire minimum	Horaire maximum
Maîtrise du langage et de la langue française (dont lecture et écriture)	9 h	10 h
	2 h 30	
Vivre ensemble	0 h 30 (débat hebdomadaire)	
Mathématiques	5 h	5 h 30
Découvrir le monde	3 h	3 h 30
Langue étrangère ou régionale	1 h	2 h
Education artistique	3 h	
Education physique et sportive	3 h	

(cf. décret du 25.1.2002, art. 2)

Ces dispositions entreront en vigueur à compter de la rentrée 2005 et s'appliqueront dès la première année du second cycle, autrement dit dès la *grande section* de l'*école maternelle*⁴; cette introduction obligatoire aura ensuite un prolongement pour les années scolaires suivantes, avec une progression du nombre d'heures.

Pour le troisième - et dernier - cycle de l'école primaire, le nombre d'heures consacrées à la langue étrangère devra passer à au moins 1 heure et ½ par semaine (avec un maximum autorisé de 2 heures par semaine). Au cours de cette phase, l'enseignement de la langue étrangère doit être axé en priorité sur le lien avec le français (langue maternelle ou seconde langue) et sur ses composantes littéraires et humaines. Pour l'éducation artistique (musique et arts visuels) ainsi que pour l'éducation physique et sportive, il est prévu respectivement 3 heures par semaine, tandis que 8 heures sont dédiées à l'éducation scientifique, dont 5 à 5 heures et ½ pour les mathématiques et 2 heures ½ à 3 heures pour les sciences expérimentales et la technologie (cf. tableau ci-dessus).

⁴ Il faut remarquer que le travail sur le langage est l'un des éléments essentiels des activités proposées à l'*école maternelle*; cf. *L'école de tous les possibles: Les langages - priorité de l'école maternelle*, Bulletin officiel n° 8 hors série du 21.10.1999, à consulter sous <http://www.education.gouv.fr/bo/1999/hs8/texte.htm>.

Tableau 4

Emploi du temps Langues pour le cycle des approfondissements

Domaines	Champs disciplinaires	Horaire minimum	Horaire maximum	Horaire du domaine
<ul style="list-style-type: none"> • Langue française • Education littéraire et humaine 	Littérature (dire, lire, écrire)	4 h 30	5 h 30	12 h
	Observation réfléchie de langue française (grammaire, conjugaison, orthographe, vocabulaire)	1 h 30	2 h	
	Langue étrangère ou régionale	1 h 30	2 h	
	Histoire et géographie	3 h	3 h 30	
	Vie collective (débat réglé)	1 h 30	0 h 30	

(cf. arrêté du 25.1.2002, art. 2)

L'arrêté du 25 janvier 2002⁵ régit également les contenus de l'enseignement de langues vivantes à l'école primaire en France. Cet arrêté comporte une annexe d'une centaine de pages qui spécifient les directives et l'emploi du temps pour toute la durée de l'école primaire. Le préambule rappelle que l'école primaire doit "rester fidèle à la grande inspiration de l'école républicaine : offrir à tous les enfants des chances égales et une intégration réussie dans la société française". Première étape d'un long cursus en matière d'éducation et de formation, l'école primaire est invitée à rendre des comptes sur les acquis d'apprentissage des élèves, à la fois par rapport au *collège* et par rapport à la société dans son ensemble. L'annexe décline les objectifs d'apprentissage respectifs pour les différents domaines - différenciés en termes de savoirs et de compétences - en mettant en exergue la responsabilité sociale de l'école primaire : "Ainsi se définit ce que l'on est en droit d'attendre de l'école primaire, premier niveau d'une culture commune" (p.14).

Le préambule indique qu'enseignement de base ne signifie pas "sommaire" (sic) et qu' "élémentaire" ne doit pas être de "simpliste". C'est dans ce sens que des résul-

⁵Arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire. In: *Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire*, les détails des programmes relatifs aux différentes langues et domaines se trouvent dans l'Annexe p. 6-94. En l'absence d'autre mention, les éléments cités font référence à ce texte.

tats d'apprentissage précis sont définis dès l'école primaire, même si les différents champs disciplinaires s'interpénètrent et ne sont pas encore strictement différenciés comme dans les deux cycles suivants : "La programmation des apprentissages doit y être aussi rigoureuse et exigeante que dans les cycles de l'école élémentaire" (p. 13).

La nécessité d'apprendre les langues étrangères est mentionnée dès le deuxième paragraphe du préambule et est considérée comme l'un des défis actuels et futurs. Bien qu'étant toujours plus complexes, ces défis supposent d'être vigilant pour ne laisser aucun élève à l'écart. L'apprentissage d'autres langues est indispensable, pour "permettre à la France à satisfaire des exigences partagées par la plupart de ses partenaires dans le monde. Pour être efficace, cet apprentissage doit être entrepris dès le plus jeune âge et ne peut se limiter à une simple sensibilisation, y compris au niveau du primaire : il suppose donc un véritable enseignement se prolongeant au collège" (p.13). Il convient néanmoins de veiller à ne pas surcharger les élèves. Pour prévenir tout échec susceptible d'en découler, un tel apprentissage doit être articulé avec tous autres les domaines et disciplines, en particulier la maîtrise du langage et de la langue française. Car c'est elle qui est à la base de tout autre apprentissage : "Transmettre la langue nationale est l'objectif fondamental. Se sentir chez soi dans la langue française est indispensable pour accéder à tous les savoirs" (p. 13).

En partant du principe que l'école primaire accueille des apprenants plus ou moins doués, la méthodologie mise en œuvre doit tenir compte de cette diversité et de ces différences et les développer chez chaque enfant, afin de garantir que les objectifs définis pourront être atteints. L'apprentissage doit passer en l'occurrence par tous les sens : "[...] à côté du raisonnement et de la réflexion intellectuelle dont l'importance ne peut être minimisée, le **sens** de l'observation, le **goût** de l'expérimentation, la sensibilité et l'imagination créatrice [...]" (p. 13).

Un objectif déterminant de l'école primaire est de favoriser très clairement chez les enfants une formation à composante littéraire et artistique. C'est ainsi que, dans tous les domaines artistiques, doivent être jetées les premières bases d'un apprentissage culturel et interculturel - c'est-à-dire axé sur la compréhension d'autres cultures. Car une "culture solide" [...] ne se construit que dans la fréquentation précoce et assidue de productions littéraires ou artistiques nombreuses et variées" (p. 15). C'est ainsi que l'école primaire est investie d'un "rôle irremplaçable" (ebda.).

Le principe de travail permanent est la mise en œuvre de moyens d'informations et de communication modernes qui sont susceptibles de favoriser en priorité les démarches interdisciplinaires et l'ouverture sur le monde extérieur. Ces moyens sont excellents et sont particulièrement habilités pour réaliser les objectifs déclinés dans le détail (voir ci-dessous). A la fin de l'école primaire, les compétences acquises par les élèves à la fin de l'école primaire étant validées par le *Brevet informatique et internet niveau 1*, elles ne peuvent relever simplement de la décision et de la responsabilité d'un enseignant isolé : "les compétences du premier niveau du Brevet informatique et internet (B2i) font l'objet d'un travail régulier dans l'ensemble des domaines d'apprentissage, tout au long de l'école primaire" (p. 94).

Le préambule décrète que tous ces programmes pour l'école primaire "sont exigeants, qu'ils sont à la mesure de l'attente de notre pays et des nécessités du XXIème siècle fondée sur l'intelligence. Ils témoignent de la confiance accordée aux

maîtres qui sauraient les mettre en œuvre, avec la collaboration de tous les autres adultes de l'école et l'appui des parents" (cf. p. 15).

Si le cadre général est défini dans les *Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire*, Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de la Recherche, n°1 Hors-série, les précisions relatives au programme transitoire et à l'enseignement prévu en fonction de chaque langue étrangère sont apportées dans le *Bulletin officiel* n°4 hors-série du 20.08.2002.⁶ Les arrêtés de février 2002 déterminent en quelque sorte les directives-cadre pour le cursus de langues étrangères, tandis que ceux d'août 2002 apportent une concrétisation sous forme d'emploi du temps pour les huit langues qui peuvent être enseignées à l'école primaire.

Ce programme se met progressivement en place pour revêtir un caractère obligatoire à compter de la rentrée 2005, de façon à ce qu'il soit appliqué dans son ensemble à partir de la rentrée 2010. Le programme transitoire concernera les classes d'âge qui passeront par le *cycle des approfondissements* entre 2002 et 2009.

Mais étant donné le nombre réduit d'heures d'enseignement en langue étrangère, un certain nombre d'objectifs définis au titre du *cycle des approfondissements* sont révisés à la baisse. Il est ainsi mentionné que, pour ce programme transitoire, l'exigence requise de la part de chaque élève à l'issue de ce cycle est "un niveau voisin du niveau A1 de l'échelle de niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues publié par le Conseil de l'Europe" (p. 7), tandis que après la mise en œuvre complète du projet, la compétence en langue étrangère doit correspondre au niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (cf. ci-dessous).

1.1. Enseignement des langues étrangères dans le *cycle des apprentissages fondamentaux*

A compter de la rentrée 2005, les enfants scolarisés dans le système français aborderont une langue étrangère de manière volontariste, coordonnée et avec une attente de résultats dès la *grande section de l'école maternelle*. Moyennant une à deux heures par semaine, les élèves auront une approche systématique d'une langue jusqu'alors inconnue. Le BO n°4 hors-série du 29.08.2002 donne la liste des langues étrangères⁷ susceptibles d'être enseignées à l'école primaire. Il est possible de choisir une langue régionale ou une langue de la région frontalière voisine. L'offre de choix doit être garantie jusqu'à la fin de l'école élémentaire.

L'arrêté de février mentionne déjà un objectif suprême : promouvoir une attitude générale d'ouverture par rapport aux autres langues et une découverte de la France en

⁶ Ce document comprend le *Programme transitoire d'enseignement des langues étrangères ou régionales au cycle des approfondissements à l'école primaire* (Arrêté du 28.06.2002) ainsi que le *Programme d'enseignement des langues étrangères ou régionales à l'école primaire* (Arrêté vom 28.06.2002), Bulletin officiel du Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

⁷ Huit langues étrangères sont répertoriées et des précisions sont apportées pour chacune de ces langues, à savoir : arabe, chinois, allemand, anglais, italien, portugais, russe et espagnol. Les mentions relatives à l'allemand sont consignées aux pages 8 à 14 de l'Annexe 2 du *Programme transitoire* et aux pages 59 à 65 de l'Annexe du *Programme des langues étrangères* (projet définitif). Les différences entre le programme transitoire et le programme définitif sont relativement minimes.

tant que pays multilingue. Les objectifs **prioritaires** d'apprentissage à atteindre au cours de cette période de trois ans sont les suivants :

1. développer chez les élèves les comportements indispensables pour l'apprentissage des langues vivantes, en particulier le plaisir de les étudier, en favorisant une attitude active et confiante dans l'utilisation d'autres langues,
2. familiariser leurs oreilles aux réalités phonologiques et accentuelles d'une langue nouvelle,
3. leur faire acquérir les premières connaissances dans la langue choisie.

Des séquences courtes mais fréquentes doivent favoriser une participation active et interdisciplinaire, en particulier en termes de compréhension et de reproduction de courts modules, en insistant sur l'approche sonore de l'autre langue. Les enfants dont le français n'est pas la langue maternelle, doivent être invités à s'exprimer dans leur langue d'origine, afin qu'ils puissent profiter dans toute la mesure du possible de leur bilinguisme.

Le travail axé sur les langues doit - comme pour l'ensemble de l'enseignement - procéder par différenciation et l'enseignant doit contrôler cet apprentissage en observant de manière intensive et progressive l'évolution des comportements et des acquis des élèves. Les succès et les éventuelles difficultés de chaque élève doivent être consignés et aboutir à une appréciation verbale libellée en termes positifs.⁸

Il convient de réaliser en priorité les objectifs spécifiques d'"éducation de l'oreille" et de "développement d'aptitude à l'écoute". Les garçons et les filles doivent apprendre à reconnaître, reproduire et produire les rythmes, phonèmes et intonations de l'autre langue. Il s'agit de les sensibiliser systématiquement avec les particularités vocales de l'autre langue, en particulier avec les phonèmes et les éléments phonématiques inconnus en français : durée dans la réalisation des voyelles, accent tonique et accentuation de la phrase, autre rythme. Il faut globalement susciter la curiosité ainsi qu'une attitude active et positive par rapport à des documents sonores.

Pour parvenir à ces objectifs, il convient entre autres de mémoriser des énoncés, des chants et des comptines, d'imiter le rythme des phrases avec accompagnement au tambourin et aussi de pratiquer des exercices visant à distinguer entre divers types de phrases sur la base de leurs intonations caractéristiques (par exemple déclaratives, interrogatives, exclamatives...) ou par le biais de jeux linguistiques axés sur les sonorités de la langue.

Mais il est aussi prévu d'écouter des textes très courts (lus par l'enseignant ou enregistrés sur cassette), dont la compréhension est facilitée par une structure répétitive et par des illustrations explicatives. Le répertoire d'exercices prévoit également de repérer des mots, noms et tournures déjà connus à partir de textes inconnus; ou bien de rechercher des mots inconnus après qu'ils aient été expliqués à partir du texte ou du contexte.

Les élèves doivent par ailleurs être capables de faire déjà quelques exercices productifs dans la langue étrangère, même s'il ne s'agit dans un premier temps que

⁸ Le recensement systématique des compétences des élèves - même s'il reste modeste - est évoqué dans le *Préambule* des deux Programmes mentionnés et publiés au Bulletin Officiel du 14.02.2002, p. 14, à la rubrique "La réussite de tous". L'objectif est de prendre en compte et de favoriser la pluralité et la diversité des aptitudes de chaque élève, y compris des plus fragiles.

d'une application ou d'une utilisation individuelle d'éléments bien connus de l'autre langue, c'est-à-dire de reproduction. Tous les élèves doivent donc être en mesure d'émettre leurs premières phrases dans la langue étrangère pour

- parler d'eux-mêmes: en donnant leur nom et leur âge, en disant ce qu'ils ressentent (joie, faim, soif, fatigue, douleur)
- évoquer leur environnement: désigner une personne ou un objet, parler du temps qu'il fait
- exprimer leurs compétences de communication sociale via la langue étrangère: saluer quelqu'un, prendre congé, remercier, s'excuser, souhaiter un anniversaire à quelqu'un
- participer oralement à la vie de la classe: dire si il/elle sait/ne sait pas qqch, demander de répéter, dire qu'il/elle n'a pas compris, qu'il/elle est d'accord/pas d'accord, attirer l'attention de ses camarades ou du maître.

Il convient d'acquérir ces compétences de (re)production dans le cadre des plages consacrées quotidiennement à la langue étrangère au sein de la classe, en particulier grâce à des activités ritualisées et régulières et à des occasions inscrites elles aussi dans la répétition (événements de l'année scolaire).

Pour ce qui est du contrôle des connaissances, il est important de retenir que la compréhension et la production de la langue sont mises au même niveau d'appréciation.

Le *Programme* paru dans le Bulletin officiel du 29.08.2002 concrétise dans son annexe les objectifs d'apprentissage linguistiques et culturels pour les deux cycles. Au plan linguistique, trois domaines sont mentionnés : d'une part, les "fonctions langagières", d'autre part la „phonologie, la syntaxe, morphosyntaxe"" et enfin le lexique. Il est indiqué que cette répartition est d'ordre purement analytique et ne doit en aucun cas se retrouver dans l'enseignement. Car ce dernier doit suivre une progression, qui combine les connaissances et compétences acquises dans les différents domaines avec les évaluations des enseignants en fonction de chaque langue. Il s'agit en l'occurrence d'une progression en forme de spirale qui réactive et consolide de manière systématique au cours du troisième cycle les compétences en langue étrangère acquises au cours du second cycle (cf. p.58).

La liste des fonctions langagières est différenciée pour chacun des deux cycles intégrant l'enseignement en langue étrangère et est censée contribuer à la production de situations permettant la mise en œuvre de ces mêmes fonctions. La liste se compose des rubriques "parler de soi", "parler aux autres" et "parler des autres et de son environnement". Elle énumère les différents domaines de communication et les fonctions langagières à intégrer respectivement lors des cycles 2 et 3, tout en tenant compte de l'acquisition d'un lexique répartie sur ces deux cycles et de la complexité croissante des structures linguistiques (cf. *Programme...*, p. 59-61).

Le domaine phonologie, syntaxe et morphosyntaxe se subdivise en quatre éléments : phrase, verbe, groupe nominal et prononciation. Les connaissances qui en découlent doivent avoir été acquises pour la fin du troisième cycle. Leur progression s'aligne sur les besoins structuro-linguistiques de la communication. Dans toute la mesure du possible, la transmission doit se faire de manière implicite et passer par les fonctions langagières. Les explications qui seraient éventuellement nécessaires,

doivent l'être exclusivement en fonction des besoins de compréhension et de production d'un certain énoncé produit par l'élève.

Pour ce qui est de la phrase, l'objectif pédagogique déclaré est la construction correcte d'une phrase déclarative avec le verbe en seconde position. Dans les interrogations, il en va également de la position des mots à l'intérieur de phrases commençant par des pronoms interrogatifs ainsi que dans des phrases sans pronoms interrogatifs (verbe en seconde voire première position). En dehors des négations avec "nicht/ne...pas", il convient également de travailler sur la structure du groupe infinitif (exemples mentionnés : avoir faim, savoir nager). Au niveau du verbe, il s'agit en priorité de la conjugaison au présent de l'indicatif. Les cas particuliers à étudier sont pour l'allemand les auxiliaires "sein/être" et "haben/avoir", les verbes forts en "a" et "e" (fahren, schlafen, tragen, essen, nehmen, geben, sehen, helfen, lesen), les auxiliaires de mode "wollen/vouloir", "können/pouvoir", "mögen/vouloir, aimer" et le verbe "wissen/savoir, pouvoir" aux trois personnes du singulier. S'y ajoute l'impératif et la seconde personne du singulier et du pluriel pour certains verbes usuels ("kommen/venir", "gehen/aller", "nehmen/prendre"). Dans le groupe nominal, il s'agit du genre et du pluriel des mots de la rubrique "vocabulaire", des articles définis et indéfinis au singulier et au pluriel utilisés au nominatif et à l'accusatif; parallèlement l'article indéfini négatif "kein", il faut ajouter les pronoms possessifs "mein/mon" et "dein/ton" au nominatif et ceux de la troisième personne à l'accusatif, la structure des mots composés et le génitif saxon. - Pour la prononciation, il convient de distinguer les voyelles longues et brèves, les diphtongues "ei", "eu" et "au". Au niveau des consonnes le son [h] est tout autant mentionné que la prononciation différente des sons [ch] et [x] comme dans "besuchen" et "Buch", du [ç] dans "leicht", "Milch" et "ich". La liste inclue aussi les nasales dans "singen", "trinken" etc... Il convient par ailleurs d'attirer l'attention des élèves sur l'accentuation des différents mots et phrases. La rubrique "lexique" se répartit autour de trois thématiques: l'individu (corps humain, vêtements, couleurs, vie affective et expression de son point de vue), l'environnement (famille, animaux, nourriture, école, maison, ville, nature et temps, calendrier et fêtes, villes et pays, gens), les activités (sport, loisirs, jeux et jouets) et enfin la vie culturelle et artistique). Plus de 3000 mots ou groupes de mots sont ainsi détaillés, dont près des deux tiers pour le *cycle des approfondissements*. Dans le *cycle des apprentissages fondamentaux*, la priorité est donnée aux champs thématiques de l'"individu", en particulier le corps, les vêtements et les couleurs ainsi qu'à celui de la "famille".

Au-delà de l'aspect linguistique, les élèves doivent découvrir des contenus culturels, par exemple l'environnement matériel et culturel d'enfants du même âge dans les pays de la langue concernée et repérer les traits significatifs des modes de vie (habitat, codes vestimentaires, habitudes alimentaires, célébrations de fêtes etc.) ou de la communication non-verbale. Cet apprentissage prend appui sur des documents audiovisuels authentiques, sur des éléments d'information géographique (cartes etc.), sur des appariements et des correspondances scolaires. Les technologies d'information et de communication doivent être à la base de ces activités d'échanges. L'oral doit ici la priorité sur l'écrit.

De manière générale, les élèves sont amenés à prendre conscience de la diversité des cultures et des langues et à les considérer comme égales en comparant les comportements non-verbaux, les habitudes alimentaires, les codes vestimentaires et

la célébration de fêtes dans différents pays. Chaque élève doit être encouragé à faire un travail de recherche personnelle et à participer activement au cours. Les différentes langues et cultures représentées dans la classe doivent être valorisées et l'intervention ponctuelle de locuteurs ayant d'autres langues maternelles doit être favorisée.

L'annexe du *Programme des langues étrangères et régionales à l'école primaire* précise les objectifs pédagogiques interculturels, en les répartissant en trois grands domaines, le cycle des apprentissages fondamentaux n'étant censé traiter que des éléments partiels de la vie quotidienne et de la diversité culturelle. Sont à privilégier les aspects de la communication interpersonnelle, notamment la manière de se saluer, le recours au "Bitte/s'il vous plaît" et au "Danke/merci", la façon de s'annoncer au téléphone ainsi que la manière de s'adresser à d'autres personnes - aux enseignants par exemple. Il convient aussi de traiter les habitudes alimentaires (pour les pays germanophones : petit-déjeuner copieux, repas du soir froid, peu de boissons, eau minérale gazeuse, heures des repas, peu de pain avec les repas chauds et présentation de quelques spécialités - escalope viennoise, boulettes type Knödel, strudel aux pommes, gâteau au fromage blanc, tarte à la mode de Linz/Autriche, Forêt-Noire etc.). Les spécificités de la vie scolaire seront aussi évoquées : structures générales, première journée d'école avec le "Schultüte" , cours sur cinq demi-journées hebdomadaires, calendrier de vacances différent selon le Land, écriture et cahiers différents pour chaque niveau d'apprentissage, système de notation. La diversité culturelle doit être mise en exergue à travers des onomatopées (cris d'animaux et autres bruits connus), des panneaux et divers modes d'informations visuelles codées (pictogrammes et inscriptions, boîtes aux lettres, police, pompiers, pharmacie). L'identification des différents porte-bonheur sera également évoquée (champignon tue-mouches, ramoneur, coccinelle). Il faut aussi parler des fêtes qui rythment l'année : la Saint-Martin avec la retraite aux flambeaux, la Saint-Nicolas, le calendrier et la couronne de l'Avent, Noël (le 24 et le 26 étant aussi fériés en Allemagne) avec ses traditions pâtisseries (Christstollen = sorte de cake et Plätzchen = petits-fours maison), le carnaval en Rhénanie et dans le Sud de l'Allemagne, Pâques avec le lièvre pascal. L'enseignant aura enfin recours à des chants, à des comptines ainsi qu'à des légendes et des contes (Grimm : *Le Petit chaperon rouge, le Loup et les chevreaux, Hänsel und Gretel*).

A la fin du cycle 2, c'est-à-dire à l'issue du CE1, chaque élève doit être en mesure de "repérer une question, une affirmation ou une exclamation à partir de la courbe intonative ; de reproduire des énoncés dans une langue autre que la langue maternelle, en respectant les spécificités phonologiques et accentuelles ; de mémoriser des comptines et des chants ; de reconnaître dans l'environnement proche ou lointain la présence d'une pluralité de langues et de cultures et pouvoir par exemple situer sur une carte les pays ou régions où la langue apprise est parlée".

En matière de production personnelle, chaque élève doit "participer à de brefs échanges dans la langue dont il débute l'apprentissage, portant sur des activités ritualisées de la classe (salutations, présentations, souhaits, remerciements) ; parler de soi-même ou de l'environnement, entretenir quelques relations sociales simples, participer oralement à la vie de la classe". Autrement dit, l'élève doit être capable de maîtriser quelques énoncés correspondant à des fonctions langagières fondamentales.

Au cours de la première année du *cycle des apprentissages fondamentaux* (autrement dit la dernière année de l'*école maternelle* qui entérine une initiation à la langue étrangère voulue par l'institution), les objectifs déjà décrits peuvent être atteints par le biais des démarches suivantes :

Développement de l'aptitude à l'écoute

Il s'agit d'éduquer l'oreille aux réalités phonologiques et accentuelles dans l'autre langue, en particulier aux phonèmes et aux sonorités spécifiques de celle-ci, d'amener les enfants à reproduire les voyelles, les intonations des mots et des phrases ainsi que les rythmes. Cet apprentissage passe par la mémorisation d'énoncés, de chants et de comptines, la différenciation des intentions des phrases en fonction de leur intonation (question, déclaration, exclamation); il convient également de faire des jeux sur les sonorités de la langue et d'imiter les rythmes en accompagnant les phrases au tambourin.

Acquisition des premiers énoncés dans la langue-cible et découverte de faits culturels

Les enfants apprennent à parler d'eux-mêmes ou de leur environnement, à entretenir des relations sociales simples et à participer oralement à la vie (ritualisée) de la classe. Par ailleurs, ils découvrent certaines réalités et des faits culturels relatifs aux pays où la langue est en usage - qu'ils concernent la vie d'enfants du même âge ou qu'ils soient en relation avec d'autres domaines du programme.

Familiarisation avec la diversité des cultures et des langues

Elle passe par une valorisation des langues parlées par ceux des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle. Il convient ainsi d'intégrer des phrases brèves et des chants dans ces diverses langues, en particulier lors d'événements festifs (anniversaires etc.). L'intervention ponctuelle des jeunes locuteurs de ces langues doit être aussi favorisée.

1.2. Les langues étrangères dans le cycle des approfondissements

En matière d'enseignement des langues étrangères, le dernier cycle de l'école primaire poursuit des objectifs de plus en plus précis et diversifiés. Dans le domaine général, il s'agit de viser à l'acquisition de compétences **assurées** permettant l'usage d'une langue dans un nombre limité de situations de communication adaptées à un jeune enfant. Cet enseignement doit également contribuer à **construire des connaissances linguistiques précises** à partir des formules usuelles de communication, du lexique, de la syntaxe, de la morphosyntaxe et de notions culturelles. Par ailleurs les élèves doivent découvrir les modes de vie et la culture du pays où la langue est parlée et la rencontre interculturelle doit être considérée comme un enrichissement personnel pour chaque individu.

Le volume horaire consacré à l'apprentissage d'une langue étrangère est augmenté et passe à deux séances hebdomadaires de 45 minutes pour l'enseignement méthodique. Il est complété par des activités réparties tout au cours de la semaine qui visent à réactiver les acquis et à exposer les élèves ("immersion") à la langue. La durée de ces activités est décidée par le *Conseil des maîtres* et ne doit pas dépasser 30 minutes par semaine. Le contrôle et l'évaluation des acquis se déroulent sur les mêmes bases que pour le *cycle des apprentissages fondamentaux*. **L'objectif d'apprentissage visé** pour la fin de ce cycle - qui correspond à la fin de l'*école*

élémentaire - est le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Pour ce cycle, le programme s'attache à un "apprentissage centré sur les activités de communication". Cela signifie que chaque séquence de langue doit "reposer sur des situations ayant du sens pour les élèves, suscitant leur participation active, favorisant les interactions et l'entraide dans le groupe et développant l'écoute mutuelle. Cela suppose d'utiliser la langue étrangère dans toutes les occasions possibles (activités ritualisées, activités simples relevant d'autres enseignements...). La priorité doit être accordée à l'oral (compréhension et expression) par rapport à l'écrit. Les énoncés produits par les élèves doivent être corrigés en permanence, sans toutefois bloquer leur volonté et leur plaisir de s'exprimer dans la langue étrangère. Les activités sont programmées en fonction d'une liste de connaissances linguistiques - établie pour chaque langue - qui devraient être acquises en fin de cycle.

L'élève doit être progressivement conduit à pouvoir se présenter et parler de lui-même : dire son nom, son âge, sa date de naissance et son adresse, parler de sa famille et de ses amis, dire ce qu'il possède, dire ce qu'il ressent (joie, faim, soif, fatigue, douleur). Il doit aussi parler de son environnement : désigner une personne ou un objet, préciser la date et l'heure, commenter le temps qu'il fait, parler de la nourriture, décrire quelqu'un ou quelque chose (taille, couleurs, intensité), dire où se trouve quelqu'un ou quelque chose, exprimer une chronologie simple. Par ailleurs, les enfants doivent être en mesure d'entretenir quelques relations sociales simples : saluer, prendre congé, remercier, s'excuser, souhaiter un anniversaire, féliciter, inviter... Ils doivent pouvoir aussi participer oralement à la vie de la classe : dire qu'ils savent ou qu'ils ne savent pas, demander de répéter, dire qu'ils n'ont pas compris, exprimer leur accord ou leur désaccord, appeler l'attention de leurs camarades ou du maître/de la maîtresse, proposer, accepter et refuser, dire qu'ils aiment ou pas quelque chose, exprimer un avis personnel. En termes de compétences et de capacités dans la langue étrangère, une égale attention doit être accordée d'une part à la réception - donc à la compréhension - de l'autre langue et d'autre part à la production à travers la formulation de questions simples et de réponses ainsi qu'à la prise de parole de l'élève.

Dans le cadre de ce *cycle des approfondissements*, le développement des compétences de compréhension et d'expression personnelle fait l'objet d'un entraînement rigoureux et progressif organisé en vue des acquisitions suivantes :

- écouter et comprendre
- s'exprimer à l'oral
- lire et comprendre
- s'exprimer à l'écrit.

Pour "écouter et comprendre", il s'agit d'abord de former ses compétences auditives : il convient de reconnaître les schémas intonatifs principaux et l'accent de phrases ou de mots, de percevoir les phonèmes et de discriminer des phonèmes voisins. Ce qui revient à exercer sa mémoire auditive à court et à long terme.

Un autre pôle est la compréhension des textes. Ainsi convient-il de reconnaître consciemment des mots 'transparents' et de repérer des informations essentielles dans une situation familière et prévisible. La compréhension du texte se construit également en amenant les élèves à appréhender (et à utiliser) les schémas intonatifs en tant que critères de contenus et à prendre appui - autrement qu'en français - sur

les mots accentués pour comprendre l'essentiel. Les élèves doivent notamment apprendre qu'il est possible de déduire un sentiment à partir d'une intonation. Il importe de reconnaître la valeur fonctionnelle d'énoncés habituels dans des dialogues, d'identifier le jalonnement chronologique dans un récit ou un dialogue, d'identifier les liens logiques exprimant la cause et la conséquence et enfin d'anticiper un récit en prenant appui sur sa connaissance du sujet ou de la situation.

La formation à l'expression orale suppose de reproduire des énoncés en respectant les accents, les intonations et les prononciations idoines. Il faut notamment acquérir la capacité à mobiliser des énoncés adéquats à la situation et à l'interlocuteur dans une succession d'échanges ritualisés, autrement dit à coopérer avec son interlocuteur en utilisant les formules de politesse simples et courantes.

Quant à la mise en place d'une production de l'élève, elle passe par la personnalisation des énoncés connus en modifiant quelques éléments, dans le respect de la morphosyntaxe correcte. Il faut apprendre à exprimer des sentiments à l'aide de "marqueurs" spécifiques ou de l'intonation. Les élèves doivent être progressivement amenés à utiliser des énoncés simples (déclaratifs, interrogatifs et injonctifs) en les complexifiant grâce à l'emploi de connecteurs simples.

Le développement de la compréhension du lecteur se fait par la reconnaissance de mots isolés connus dans un énoncé. Il convient également de s'entraîner à reconnaître des mots 'transparents' et à savoir les lire. Il faut enfin pouvoir oraliser/lire un énoncé écrit en respectant les accents et les intonations. Ce qui suppose de maîtriser progressivement la relation entre graphèmes et phonèmes. Les textes à lire doivent être courts et doivent pouvoir être segmentés correctement en prenant appui sur des éléments ou groupes de mots connus. Il faut non seulement exercer la mémoire visuelle, mais aussi anticiper la suite d'un énoncé dans l'autre langue à partir de la connaissance que l'on a du sujet ou à partir du contexte.

L'expression à l'écrit se constitue dans un premier temps à partir de la reproduction de courts textes qui doivent être recopiés. Mais il convient aussi de commencer à produire des textes personnels dans l'autre langue. Les élèves doivent donc apprendre - comme à l'oral - à personnaliser un texte bref en y introduisant de légers changements, à écrire des phrases d'après un modèle défini et à les modifier. Il faut aussi qu'ils s'exercent à complexifier ces énoncés écrits grâce à des connecteurs simples.

Pour renforcer de manière générale la maîtrise du langage, il est prévu une réflexion sur la langue et sur le fonctionnement de chaque langue distincte avec ses spécificités propres. L'objectif étant de créer une distance par rapport à la langue d'origine - en l'occurrence le français - .

C'est à partir de l'expérience de leur propre environnement (vie en famille, habitation, école, amis et loisirs, animaux familiers, rythmes de l'année - anniversaires et fêtes -) que les élèves doivent acquérir des connaissances sur l'autre culture. Cela passe par des éléments pertinents du folklore et par des personnages de contes et de légendes. Les élèves travailleront également sur quelques repères culturels propres aux pays ou régions concernés, ces derniers étant présentés en relation étroite avec les programmes d'histoire, de géographie et d'éducation artistique. Ces différentes démarches seront mises en œuvre grâce au recours prioritaire à des matériaux audiovisuels.

La dimension internationale de l'enseignement des langues vivantes doit s'affirmer grâce à des contacts pris avec des écoles à l'étranger, à Internet, aux messageries électroniques et à l'exploitation de matériaux audiovisuels. Des locuteurs natifs extérieurs à l'école peuvent être intégrés dans ces processus d'apprentissage et d'acquisition de connaissances. La quête de cette dimension internationale doit également passer par la construction de connaissances variées sur les modes de vie et les cultures des pays concernés.

Le *Programme d'enseignement des langues étrangères* mentionne en détails les contenus culturels spécifiques (cf. page 64 et suivantes pour l'allemand). Ils se répartissent en trois grandes catégories : vie quotidienne, environnement culturel et enfin environnement géographique et socio-économique. C'est surtout ce dernier domaine qui doit être traité au cours du troisième cycle. Les objectifs d'apprentissage sont les suivants : situer les pays de langue allemande (Allemagne, Autriche, Suisse et Liechtenstein) sur une carte d'Europe; connaître les principaux types de paysages, les mers, les grands fleuves et les reliefs ; les drapeaux de ces pays; leurs quatre capitales et les grandes villes; les marques célèbres dans l'automobile (Audi, BMW, Mercedes, Opel, Porsche, Volkswagen); les plaques minéralogiques ; la structure fédérale de l'Allemagne et de l'Autriche; l'importance de l'Allemagne dans l'espace économique européen notamment par ses industries (exemple dans l'électro-ménager : Bosch, Miele, Siemens).

Pour les deux autres domaines, le *cycle des approfondissements* vise à élargir et à approfondir les connaissances acquises lors du cycle précédent (voir plus haut). La rubrique "vie quotidienne" s'enrichit de l'étude de contenus culturels relatifs à la maison; sont ainsi évoqués - directement en allemand - les mots "gemütlich", "Fensterbilder" (caractéristiques des fenêtres selon les régions, présence ou absence de volets) et "Vogelsilhouetten" (oiseaux). Pour les rythmes de la journée, il convient de traiter : l'après-midi sans école, l'importance des activités musicales et sportives ainsi que du bricolage. Quant à la rubrique "école", l'accent est mis sur les différences entre l'école *maternelle* et le jardin d'enfants, l'âge d'entrée à l'école (date-repère du 31.7. **NdT : le texte français parle du 1^{er} juillet**); les rythmes et l'organisation de la *Grundschule* ainsi que les disciplines enseignées en Allemagne, avec quelques spécificités, telles que les notes de musique ou les mécanismes opératoires et la fréquence des activités manipulatoires. Il est aussi important d'aborder les priorités éducatives : l'apprentissage social avec l'importance de la vie de groupe (exemples des *Wandertage* = randonnées et des *Klassenfahrten* = excursions scolaires, respect de l'environnement, tri sélectif dans les écoles, actions "Nettoyons la forêt" et opérations en faveur des pays en voie de développement) ; développement de l'autonomie (*Freiarbeit* = options individuelles et *Gruppenarbeit* = travail de groupe, initiation à la sécurité routière avec l'intuition des *Schülerlotsen* : des élèves gèrent la circulation de leurs camarades à la sortie de l'école) - bien que ces derniers aspects ne soient guère mis en exergue dans la réalité.

Pour ce qui est de "l'environnement culturel", de nouveaux thèmes et éléments viennent compléter les connaissances acquises précédemment : existence de pistes cyclables (vélos avec rétropédalage !), moyens de transport (comme pour l'automobile et l'électroménager, il convient de mentionner des sociétés connues : Deutsche Bahn et Lufthansa). Sans oublier le S-Bahn et l'U-Bahn (RER, métro). Les fêtes calendaires seront rappelées et complétées par le *Tag der Einheit* (Fête nationale de "l'Unité" le 3 octobre) . Au titre de la littérature, la liste des oeuvres déjà connues se-

ra complétée par de nouveaux contes, légendes et romans : *Die Bremer Stadtmusikanten* (Les Musiciens de Brême), *Hans im Glück* (Jean le Bienheureux), *Frau Holle* (Madame Holle), *Der Rattenfänger von Hameln* (Le Joueur de flûte d'Hamelin), *Till Eulenspiegel* (Till l'espiègle), *Wilhelm Tell*, *Münchhausen*, *Max und Moritz*, *der Struwwelpeter*, *Pipi Langstrumpf* et *Heidi*. Les enfants sont aussi invités à découvrir des personnages célèbres : musiciens (Mozart, Beethoven, Bach, Schubert, Strauß), peintres (Kandinsky, Klee) et inventeurs (Gutenberg, Diesel, Röntgen).

A la fin du programme de ce cycle 3, les élèves devront avoir acquis le niveau A1 du Cadre européen commun de références pour les langues publié par le Conseil de l'Europe, tel qu'il est repris au titre des objectifs de l'enseignement des langues étrangères à l'école primaire en France.

Tableau 5

Compétences de communication
CADRE EUROPEEN DE RÉFÉRENCES POUR LES LANGUES
(niveau A1)

Comprendre	Ecouter	Peut comprendre des énoncés oraux simples au sujet de lui-même, de sa famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement
	Lire	Peut reconnaître des éléments connus ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues
Parler	Prendre part à une conversation	Peut communiquer de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à l'aider à formuler ses phrases plus lentement pour ce qu'il/elle essaie de dire. Peut poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont il/elle a immédiatement besoin., ainsi que répondre à de telles questions
	S'exprimer oralement en continu	Peut utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire son lieu d'habitation et les gens qu'il/elle connaît. Peut raconter une courte séquence au passé.
Ecrire		Peut écrire un message électronique simple, une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Peut remplir un questionnaire d'identité extrêmement simple
<i>Avoir compris et retenu</i>		Connaissances linguistiques: (se reporter aux indications concrètes données pour chaque langue in : Annexe du <i>Programme d'enseignement des langues étrangères</i>). <ul style="list-style-type: none"> • quelques formules usuelles de communication correspondant aux fonctions de communication définies ci-dessus • syntaxe et morphosyntaxe • lexique
<i>Observation réfléchie de la langue</i>		<ul style="list-style-type: none"> • l'organisation de la syntaxe de la phrase simple déclarative et interrogative • les moyens élémentaires de l'énonciation

	<ul style="list-style-type: none"> • l'opposition de l'unicité et du nombre • les moyens verbaux de la relation d'événements présents, passés ou à venir • les moyens d'exprimer la localisation
<i>Faits culturels</i>	<ul style="list-style-type: none"> • les comportements culturels dans les relations interpersonnelles liées aux fonctions de communication prévues au programme • la vie scolaire d'enfants du même âge dans le(s) pays ou région(s) concerné(s) • le calendrier de l'année scolaire et civile, avec les événements les plus significatifs • le folklore, les personnages des légendes ou des contes des pays ou régions concernés • quelques repères culturels propres aux pays ou régions concernés

(cf. arrêté du 25.1.2002, p.78)

(Traduit de l'allemand par Josie Mély)